

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

77

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est

94/100

*80 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	0.4%	-0.3%	-0%
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	nc	nc

vosre résultat final est 0%  
les femmes et les hommes sont à égalité

vosre note obtenue est 40/40

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	0%	3.8%

vosre résultat en nombre équivalent de salariés\* est 1  
écart favorable aux hommes

vosre note obtenue est 35/35

vosre résultat en pourcentage est de 3.8%, la note obtenue est de 25/35  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de vosre index car elle est la moins favorable

\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement vosre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.